

Didier TERRIÈRE

Président de la LDH de Talence 33

10 rue de la Vérité TALENCE 33400

☎ 05 56 80 37 06 📞 06 28 25 55 49

@ : [terrieredidier@wanadoo.fr](mailto:terrieredidier@wanadoo.fr)



## Communiqué de la section de la LDH de Talence 33

Sakina ARNAUD a été convoquée le 16 septembre 2009 à 17h30, pour remise d'une assignation à comparaître pour « incitation à la haine raciale » concernant une action contre la politique de l'Etat israélien. Depuis, il a été impossible pour ses avocats de retrouver toute trace du dossier d'accusation et **même de l'inscription de la comparution auprès du greffe de Bordeaux jusqu'à ce jour 4 novembre 14 h, jour du procès**, ceci malgré toutes les recherches effectuées par les avocats du cabinet de maître LANDETE.

C'est pour cette raison que nous en étions arrivés à penser, ses avocats et nous-mêmes, que ce procès n'aurait pas lieu. De ce fait, la présence de Sakina ARNAUD n'a pas été requise de par son avocat.

Heureusement, l'avocat et le président la Ligue des Droits de l'Homme de Talence, se sont méfiés et se sont rendus à l'audience ce jour en début d'après midi.

Ce n'est qu'à ce moment là qu'ils ont appris, conjointement, le passage à l'audience de notre amie Sakina ARNAUD, ligueuse de la section de Talence, avec pour l'avocat la remise du dossier d'accusation.

"" Il semblerait que le président du tribunal n'ait pas souhaité à ce procès la présence d'un comité de soutien pour ne pas en faire une tribune politique ! "" (Ce serait les paroles du président).

L'avocat a demandé et obtenu le report pour le 13 janvier à 14h, après une allusion du président sur des dossiers qui peuvent disparaître, « malheureusement..., c'est rare, mais cela peut arriver », et même ils peuvent réapparaître comme par enchantement...!!

Jusqu'où mène la soumission de la justice française :

- aux diktats de l'Etat Israël ?
- à l'orthodoxie de la nouvelle pensée de l'État Français vis à vis de sa justice (et oui sans majuscule car c'est vraiment petit petit) ?
- la question se pose après ce qui est arrivé à la 3° Chambre du Tribunal, où les droits de la défense ont été bafoués de la même manière que dans un pays sans Etat de droit,
- il faut que l'accusation soit "bidon" pour que le président de cette 3° chambre veuille organiser une audience en catimini sans les accusés...!!!
- est-ce la nouvelle voie que prend notre future justice où il serait bon de juger sans les justiciables ?

Chacun jugera

Nous remercions toutes celles et tous ceux qui ont témoigné leur soutien à notre ligueuse Sakina ARNAUD.

La section de Talence de la LDH vous appelle, à nouveau, à manifester votre soutien auprès de notre amie ligueuse Sakina ARNAUD et à être très nombreux le 13 Janvier à partir de 13h au tribunal correctionnel de Bordeaux (les Ruches).

Nous allons appeler très prochainement à une réunion pour organiser le soutien.

Pour la section de la Ligue des Droits de l'Homme  
de Talence 33

Le Président  
Didier TERRIÈRE